

**Le Directeur général**  
**2017 - DP 9042**

- Monsieur le directeur de la publication  
La Voix du Nord  
8 place du Général de Gaulle  
59023 LILLE Cédex
- Monsieur Emmanuel Crepelle  
Adjoint au chef d'édition  
La voix du nord  
34 place Jean Jaurès  
62300 LENS

Paris, le 19 juin 2017

Messieurs

Dans votre édition du 17 juin, figure un article relatant la venue de mineurs du Nord et de l'Est (de la CFDT) pour défendre leurs droits.

Je souhaite vous apporter quelques précisions sur la mission de l'agence par le communiqué joint au présent courrier.

Je souhaite surtout vous préciser que les mineurs présents n'ont pas souhaité être reçus, alors que le directeur du site leur a fait cette proposition quelques minutes après leur arrivée. Votre article (grilles fermées) pourrait laisser entendre que nous n'aurions pas été présents, ou que nous n'aurions pas souhaité les rencontrer. Par ailleurs, ces grilles sont toujours fermées et l'accès au site se fait par d'autres entrées.

L'agence, dont la mission est de garantir, au nom de l'Etat, les droits des mineurs, accorde une priorité toute particulière au dialogue avec les anciens mineurs et les syndicats qui les représentent. C'est d'ailleurs à ce titre que la CFDT, comme les autres syndicats, est membre de toutes les instances de pilotage de l'action de l'agence, le dialogue est permanent.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



**Michel PASCAL**

P. J.